Troisième partie

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA VINGT ET UNIEME SESSION

56 (XXI). Harmonisation régionale des plans nationaux de développement[25]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Constatant avec inquiétude que, depuis quelque temps, le rythme du développement économique de la plupart des pays de la CEAEO est plus lent que pendant les années 50 et qu'un gros effort devra être fait si l'on veut atteindre ne serait-ce que les modestes objectifs de croissance fixés par la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, relative à la Décennie du développement,

Notant que la Conférence des planificateurs économiques d'Asie à sa deuxième session, le Comité du commerce à sa huitième session et le Comité de l'industrie et des ressources naturelles à sa dix-septième session ont insisté sur la nécessité urgente de prendre des mesures pour accroître la coopération économique entre les pays de la région,

Sachant que pour accélérer le développement économique, il faut assurer d'urgence la coopération économique, non seulement dans le domaine du commerce, mais aussi dans l'élaboration des plans de développement, afin de répartir de la façon la plus rationnelle les maigres ressources des pays de la région,

S'appuyant sur la conviction profonde et maintes fois exprimée qu'une telle coopération est absolument nécessaire et que les pays sont disposés à faire des efforts concertés pour surmonter les difficultés qui s'y opposent,

Consciente de l'important travail préliminaire entrepris par le secrétariat de la CEAEO, par des organisations internationales et par des groupes d'étude en vue de la coopération entre pays dans divers domaines,

Encouragée par les progrès appréciables réalisés dans l'exécution de grands projets coopératifs aux niveaux sous-régional et régional, tels que l'Entreprise du Mékong et la Grande Route d'Asie, ainsi que par la création de l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques,

---

25/ Voir par. 348 ci-dessus.

Prie le Secrétaire exécutif de renforcer le Centre régional des projections et de la programmation économiques créé au secrétariat, de manière à lui permettre de passer constamment en revue les secteurs et domaines où une coordination plus poussée des plans de développement, à l'échelon régional ou sous-régional, peut offrir des avantages mutuels grâce au développement accéléré des pays intéressés;

Invite les gouvernements des Etats membres de la région à prêter tout leur concours au Centre régional;

Prie en outre le Secrétaire exécutif de réunir un groupe de travail composé d'experts de la planification qui explorerait les moyens concrets de permettre aux planificateurs du développement de chaque pays de tenir pleinement compte des plans des autres pays, de manière à tirer parti de cette coopération.

321ème séance,
22 mars 1965.

57 (XXI). Ressources destinées à l'assistance technique, coordination de ces ressources et domaines de développement 26/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Notant que l'assistance technique joue un rôle de plus en plus important en ce qui concerne les objectifs de la Décennie du développement et les besoins généraux de la croissance économique,

Constatant les tendances et facteurs qui influent actuellement sur les opérations d'assistance technique, à savoir notamment:

i) Depuis quelques années, la part de la région dans les ressources allouées au titre du Programme élargi et du programme ordinaire des Nations Unies baisse régulièrement,

ii) Les allocations pour projets régionaux faites dans le cadre du Programme élargi demeurent inférieures au plafond de 15 pour 100 du total des allocations faites au titre de ce programme, chiffre fixé par le Conseil économique et social dans sa résolution 854 (XXXII),

iii) L'assistance technique joue un rôle important dans les études de pré-investissement ou dans la détermination des domaines susceptibles de développement, aux fins de financement par le Fonds spécial,

26/ Voir par. 473 ci-dessus.